

Compte Rendu du CA de l'UL du 04/06/2024 par le SNPTES

Le CA débute à 9h05

Procurations : 5

1. Informations de la Présidente

Présidente : inauguration du bâtiment Marie Marvingt sur le campus Saulcy. Il permet de la mutualisation sur un campus à l'usage assez tendu. Inauguration de l'aile Est du bâtiment SHS également sur le Saulcy, dans quelques jours.

8,6 M€ obtenus de l'Etat (50% du besoin) pour financer la rénovation thermique de bâtiments du campus SHS de Nancy.

Premier comité des partenaires pour porter collectivement avec SGAR, Rectrice, les métropoles, etc. un projet global pour le Campus Aiguillettes de Vandoeuvre.

Cluster IA ENACT financé par l'Etat à hauteur de 30 M€.

Travail sur le projet SHS visant à mieux structurer le domaine au niveau national. Des réserves toutefois : 100 M€ au niveau national mais toutes les universités se positionnent. Pour le cluster IA, on a 360 M€ pour 9 universités.

Réponse semaine dernière à l'appel du MESR « Universités inclusives » visant à retenir 2 ou 3 des universités pilotes en matière d'accueil des étudiants en situation de handicap, notamment pour faciliter leur prise de note.

Réforme du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) : les conditions sont de plus en plus inacceptables. Cette réforme conduira inévitablement à affaiblir la formation des enseignants du second degré. Divers positionnements contre ont été observés, mais pas de suites pour l'instant.

Très forte préoccupation sur la situation financière de l'Etablissement. Fin juin, signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens, mais ne connaît pas encore le montant alloué : 12 M€ ? Plus ? 50% seront versés de suite, ce qui aura un effet masquant sur nos finances 2023.

Aujourd'hui, entre les effets de l'inflation non compensés, les mesures salariales peu compensées, etc. la préparation du budget 2025 est très compliquée, pas de marges de manœuvre, notamment si on veut conserver une capacité à investir.

Projet de texte de positionnement du CA sur la situation des universités palestiniennes

Un représentant du Collège A trouve le texte satisfaisant, même s'il dit trop peu. On dit à peine que la guerre ce n'est pas bien, mais il est important en ce qu'il réaffirme notre liberté académique et notre liberté d'expression.

Présidente : importance de la cohésion interne dans l'établissement, d'autant que les lectures des événements sont variées avec une charge émotionnelle très forte. Il faut donc un texte mesuré, ce qui explique cette proposition.

S'en suit un débat où certains ajouts sont demandés, suivis d'autres, à tel point qu'il est finalement décidé de revenir au texte initial. La Présidente conclut que 2 positions existent au CA, celle consistant à prendre une position politique sur un conflit international, et celle

qui estime que l'UL n'a pas à se positionner sur de tel sujets. Ce texte n'est satisfaisant pour personne, ce qui fait qu'il peut être voté par tous.

Vote : unanimité pour.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 9 avril 2024

Vote : unanimité pour.

Enjeux Stratégiques

3. Deuxième plan d'action de l'Université de Lorraine pour l'égalité professionnelle femmes-hommes dans le cadre du Schéma Directeur EDI (Égalité-Diversité-Inclusion)

Délégué EDI : ce plan est valable pour 3 ans. Articulation autour de 4 axes imposés par le MESR (13 actions engagées) :

- Axe 1 : évaluation prévention et traitement des écarts de rémunération
- Axe 2 : garantie de l'égal accès aux corps grades et emplois
- Axe 3 : articulation vie personnelle – vie professionnelle
- Axe4 : lutte contre les VSS, les harcèlements et discriminations

Vote : unanimité pour.

4. Note de cadrage des partenariats internationaux de l'Université de Lorraine

Présidente : proposition de poser un équilibre entre notre tradition de partage et d'échange, tout en se prémunissant contre des stratégies pensées et planifiées visant à influencer le fonctionnement du travail scientifique. Avoir une real-politik conduisant à des recherches aussi ouvertes que possible mais aussi fermées que nécessaire, avec prise de décision au niveau de l'établissement.

Un représentant du Collège A revient sur la situation au Proche-Orient, et demande à être sûr que nous n'avons pas de partenariats institutionnels avec des universités israéliennes.

Présidente : opposée fermement à tout boycott d'universités.

Vote : unanimité pour.

5. Nouvelles modalités d'attribution du titre de Docteur Honoris Causa à l'Université de Lorraine

Point reporté.

6. Bilan 2023 du dispositif de traitement des situations de Harcèlement Sexuel et Discrimination (HSD) (information, échanges)

VP CA : présentation de la nouvelle déléguée ARRC (Amélioration des Relations et Régulation des Conflits) arrivée en mai 2024.

Dispositif pour les étudiants et personnels victimes ou témoins de Violences Sexuelles et Sexistes (VSS). Alerte prise en charge dans les 48h (mail) puis entretien (recueil des pièces, orientation le cas échéant vers un médecin, etc.) et CR signé par la personne. Ensuite transmission du dossier à la DAJ, au VP EDI, puis émission de recommandations pour la Présidente qui in fine décide des suites à donner.

56 sollicitations en 2023 (49 en 2022), 38 ayant débouché sur des situations (qui ne concernent pas forcément une seule victime). Les situations de discrimination avérée sont faibles, mais les faits discriminatoires augmentent, et les viols/agressions sexuelles/situations de harcèlement sexuel sont les plus représentés.

Les victimes sont essentiellement des étudiants, ainsi que quelques doctorants. Les victimes sont très majoritairement des femmes, les harceleurs quasiment que des hommes. Les situations sont souvent des situations entre étudiants.

En perspective, les dispositifs HMT et HS/D seront harmonisés pour un fonctionnement commun avec mise en place d'un GLSVI (Groupe de Liaison des Situations de Violence Interne), et d'une porte d'entrée unique (téléphone + mail) pour les 2 dispositifs.

7. Bilan du dispositif de traitement des situations de Harcèlement Moral au travail (HMT) (information, échanges)

Dispositif reposant sur le GLSH (Groupe de Liaison des Situations de Harcèlement). Etapes de traitement relativement identiques à celles du dispositif HSD.

Le traitement des situations peut être pluriannuel. Le nombre de sollicitations et de situations est également en hausse, comme dans le cas des situations de HSD. Plusieurs sollicitations mettant en cause la même personne peuvent conduire à une seule situation. Le nombre de situations avec GLSH reste stable et faible par rapport au nombre total de situations.

Les victimes et les harceleurs sont souvent de même statut : étudiant/étudiant, BIATSS/BIATSS, etc.

A noter : un certain nombre de personnes ne donnent pas suite, la cellule peut relancer mais ne harcèle pas les victimes. Les traces sont gardées, donc la personne peut reprendre la procédure plusieurs mois après si elle le désire.

8. Rapport annuel de la « Commission de la facilitation du fonctionnement interne de l'Établissement » (information, échanges)

Président Commission Facilitation : la facilitation est une démarche nouvelle, à traiter en mode amélioration continue. Fondé sur l'approche utilisateurs, et démarche collective inscrite dans le projet d'établissement.

Quelques projets emblématiques : extension des délégations de signature ; outils numériques : parapheurs électroniques, paiement en ligne de factures, carte achat, : itop remplace le helpdesk ; services publics+ : pas un label, mais une volonté de nous interroger sur nos pratiques pour un service public plus efficace, plus accessible et plus adapté à chacun. Spécificité de l'UL : l'utilisateur n'est pas seulement un étudiant, comme dans la directive ministérielle, mais tout usager/personnel de l'UL.

Ressources Humaines

9. Revalorisation du régime indemnitaire de certains personnels BIATSS

VP CA : proposition de plan pour atteindre les cibles d'IFSE sur l'ensemble des corps/grades. Pour l'ajustement des contractuels, on ne peut donner de délai sur la mise en œuvre, mais c'est toujours la volonté de l'établissement.

10. Grille indiciaire des personnels infirmiers – modification

11. Grille indiciaire des personnels ASI – modification

Vote groupé sur les points 9 à 11 : unanimité pour.

12. Guide de recrutement des contractuels (information, échanges)

Vie Universitaire

13. Bilan d'exécution du schéma directeur Handicap 2023

Délégué EDI : le dernier schéma directeur couvrait 2018-2022. Le prochain sera calé avec le dispositif EDI et démarrera en 2024. 2023 est donc une année de transition.

Taux d'emploi des BOE : 3,68% (contribution FIPHFP : 375 k€ alors qu'en 2014, nous étions à 1,3 M€). 15 contrats doctoraux handicap. 154 emplois étudiants recrutés pour aider leurs collègues en situation de handicap, pour un coût de 965 k€ (dotation MESR 695 k€). Marchés réservés : 1,4 M€ : accueil, nettoyage, espaces verts.

Objectifs du futur plan : poursuivre et amplifier les actions pour améliorer le recrutement des BOE, poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap jusqu'à leur insertion professionnelle, poursuivre l'accessibilité des campus, locaux, services et savoirs, accroître la recherche et formation, amplifier l'information, la sensibilisation et la formation de la communauté.

Vote : unanimité pour.

Vie Institutionnelle

14. Statuts du Laboratoire Énergies et Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)

15. Statuts de l'Institut Jean Lamour (IJL)

Votre représentant intervient pour déplorer que le canevas de statuts UL soit différent de ce que peuvent proposer les EPST, CNRS par exemple. Il prend quelques exemples : élection du Directeur, possibilité de choisir un membre extérieur pour cette fonction. Surtout, on note qu'un BIATSS ne peut être candidat, ce qui diffère du CNRS, où on observe régulièrement des ITA/BIATSS directeurs. Il se prononcera donc en abstention sur ces statuts.

Directrice DAJ : on est soumis à une convention avec Etat, donc on applique ce qui nous est demandé. Les EPST ont une réglementation nationale. Dans le code de l'Éducation, ceux qui ont la priorité sur l'organisation des universités ce sont les professeurs et plus généralement les enseignants-chercheurs.

Présidente : considère que le bon Directeur, c'est celui qui porte le projet et entraîne les collègues, pas forcément celui qui a le bon statut. Mais ne proposera pas de modification dans ce cadre.

Vote : 1 abstention, autres pour.

Votre représentant s'est prononcé en abstention du fait des restrictions sur le statut du Directeur de laboratoire, qui encore une fois prive les BIATSS d'une fonction à responsabilité. Nous pouvons nous étonner qu'aucun autre représentant des BIATSS au CA n'ait fait de même...

16. Bilan des actes 2023 (information, échanges)

Formation & Insertion Professionnelle

17. Droits d'inscription 2024-2025 :

a. Taux applicables

b. Répartition

c. Tarif des certifications et inscriptions particulières

Point reporté.

18. Politique tarifaire de la Formation Tout au Long de la Vie 2024-2025 – Annexe : tarification du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), de la Capacité en Droit et du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

19. Ouverture de formations en apprentissage rentrée 2024 – compléments

20. Création du Diplôme d'Université (DU) Éthique, Soins, Santé Et Société (E3S)

Vote groupé sur les points 18 à 20 : unanimité pour.

Recherche & Valorisation

21. Répartition des contrats doctoraux de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et handicap 2024

VP CA : 26 doctorants en situation de handicap dont 18 bénéficient d'un contrat doctoral dédié.

Vote : unanimité pour.

Conventions

22. Avenant N° 2 aux statuts modifiés de la Fondation partenariale POLYTECH : majoration du plan pluriannuel d'actions 2022-2026, fixation des modalités et de l'échéancier

Vote : unanimité pour.

23. Convention de cession de matériels à titre onéreux (50 000 €) entre l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) et le Groupe GISMIC

Vote : unanimité pour.

Affaires Financières & Comptables

24. Versement du prix littéraire « Frontières-Leonara Miano » pour l'édition 2024

Vote : unanimité pour.

Patrimoine Immobilier

25. Vente d'un immeuble situé à Celles-sur-Plaine

Directrice DAJ : le terrain de la ferme comporte une habitation que nous n'utilisons plus, il s'agit de donner droit à la Présidente de définir un prix de vente et de vendre. A noter que l'UL bénéficie de subventions européennes sur une partie des terrains.

Vote : unanimité pour.

Fin du CA : 12h40

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs